



Compte rendu du comité technique Local (CTL) consacré aux emplois du 16/01/2015

Le CTL s'est tenu à la direction le vendredi 16/01/2015 après un boycott de la première convocation de l'ensemble des organisations syndicales.

A l'invitation de Solidaires, une réunion intersyndicale s'est déroulée le 13/01/2015 après-midi avec des représentants de FO et les nôtres pour des discussions sur une stratégie revendicative commune.

Faute de position commune sur la manière d'aborder le CTL et malgré une déclaration liminaire initialement élaborée conjointement, les représentants de FO ont maintenu leur intention initiale de boycotter la seconde convocation et les représentants de Solidaires ont fait lecture de leur déclaration liminaire en début de CT puis, après quelques échanges avec la direction, ont quitté la réunion. Si nous comprenons les raisons qui ont conduit les autres OS à ne pas participer au CT, la CGT Finances Publique a décidé, quant à elle et après consultation de sa commission exécutive le 15/01/2015, de participer à l'intégralité de la réunion pour faire entendre ses positions.

En effet, pour nous, au sortir d'élections professionnelles marquées par une participation massive des agents et des nombreuses interrogations dont se sont fait l'écho nos collègues concernés sur les différents sites de l'Ardèche toutes filières confondues, nous avons jugé responsable notre participation à cette réunion. Cette nécessité s'est trouvée renforcée par la proximité des dates limites de dépôt des demandes de mutation (le 21/01/2015) ainsi que par la création au 01/09/2015 de deux nouveaux services : le pôle de contrôle des revenus (PCRP) et l'équipe départementale de renfort (EDR).

Ainsi, après avoir apporté notre soutien aux personnes touchées par les événements tragiques récents, souligné notre attachement au respect des libertés fondamentales et avoir donné lecture de notre déclaration liminaire, l'examen de l'ordre du jour a débuté.

Concernant la déclinaison au plan local des suppressions de postes : 1 AFIPA, 1 A, 1 B géomètre et 4 C, la CGT a réaffirmé son refus catégorique de toute suppression de poste et son attachement à un service public de proximité humain (réception physique) que géographique (éloignement) et doté des moyens nécessaires pour son fonctionnement. Nous avons donc naturellement voté contre cette proposition.

Concernant les fermetures de trésoreries, nous avons appelé de nos vœux que la direction cesse de démanteler le réseau comptable ardéchois et que l'année 2015 ne soit pas une pale copie de 2014.

Par suite, la réunion s'est poursuivie avec la déclinaison des réorganisations des services résultant de la fermeture des six trésoreries et des conditions de transfert. La direction a indiqué avoir contacté en amont chacun des agents concernés et respecté au mieux leur souhait d'affectation. Nous avons déploré la suppression concomitante de certains des postes transférés démontrant, si besoin était, la logique comptable présidant la fermeture

de trésoreries. Nous avons également demandé de nombreuses précisions sur les redéploiements des personnels (délai d'installation, missions,...) et comptons revenir sur la situation des services accueillants.

Nous avons souligné la situation particulièrement difficile de la trésorerie de Largentière, fragilisée par le transfert de la gestion de l'hôpital (transfert d'un B) et fonctionnant maintenant avec seulement 1,6 agents (hors comptable). La direction a reconnu les difficultés et évoqué l'envoi de renfort pour soutenir les collègues. La CGT rappellera la direction au respect de ses engagements

Puis s'est tenu l'examen du volet emploi de la création du PCRP. Un CT devrait se tenir prochainement sur leurs missions ainsi que celles de l'EDR. Nos collègues nous ayant déjà fait part de nombreuses questions à ce sujet, nous les recontacterons rapidement.

Il ressort de la réunion que les agents titulaires, dont les postes sont transférés, sont assurés de rester sur leur résidence d'affectation actuelle. Les règles de priorité ont été rappelées, le service RH de la DDFIP répondra au cas par cas aux interrogations des agents. Nous nous tenons également à leur disposition. Nous avons évoqué les dégâts collatéraux de cette création notamment sur les PCE (objectifs de 3909, de CFE, et redéploiement des tâches incompressibles tels que l'examen des demandes de remboursement de crédit de TVA) amputés d'un A pour Tournon, d'un A+ et d'un B pour Aubenas et qui seront, à terme, dirigés par un même chef de service itinérant.

Concernant la création de l'EDR, la direction a tenu une réunion avec les personnels EMR et les EDRA appelés à fusionner. Un point a été fait sur les appels à candidature. Les questions techniques seront également abordées lors du CT dédié.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la CGT a tenu à soulever les points suivants :

- Situation particulièrement difficile de certains services : Le PRS, résultant du transfert de nouvelles missions sans apport de personnel et toujours en déficit de poste au TAGERFIP. La trésorerie de Largentière ayant fait l'objet d'une discussion en amont, nous n'avons rien ajouté à son sujet.
- Sur la mise en place des nouveaux horaires d'ouverture : la CGT a rappelé la précipitation dans la mise en place de la mesure et les conditions peu démocratiques de son adoption. Depuis, nous avons constaté un manque criant de communication à destination des contribuables et des usagers ainsi que les problématiques de sécurité accentuées par le renforcement récent de Vigipirate. Nous avons également pointé le mécontentement et l'agressivité d'une partie des publics (notamment à Tournon) et la problématique de la réception sur rendez-vous sur les plages de fermeture faisant l'objet d'un examen de la direction.
- Nous nous sommes fait l'écho des soucis applicatifs de DDR3 dans les postes comptables en fin d'année. Pas de solution de la direction à ce sujet.
- Enfin, avec l'attribution de 7 ETP auxiliaires sur la DDFIP, nous avons mis en garde l'emploi de ces personnels non statutaires, non tenus au respect de l'ensemble de nos règles déontologiques (discrétion, secret professionnel...), non formés et amenés notamment à saisir des déclarations de revenu pendant la campagne IR. La directrice, au fait de cette situation, n'apporte à ce jour aucune solution.